



2019-10
256

01 - OUVERTURE DE SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Gilles, ce 21 octobre 2019 à 20:00 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin
Siège #2 - Bruno Montminy
Siège #4 - Carole Dubois
Siège #5 - Yvan Champagne
Siège #6 - Jimmy Richard

Sont absents à cette séance :

Siège #3 - Patricia St-Hilaire

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

Aucun commentaire

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

Aucun commentaire

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2019-10
257**

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

07 - SÉCURITÉ CIVILE

07.01 - Plan de sécurité civile

08 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

08.01 - Aide financière - Soutenir les actions de préparation aux sinistres en sécurité civile / Volet 3

09 - VARIA

10 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

En conséquence,

Il est proposé par M. Gérard Grondin, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il n'est pas permis d'adopter un procès-verbal pour une séance tenue antérieurement.

07 - SÉCURITÉ CIVILE

**2019-10
258**

07.01 - Plan de sécurité civile

Considérant que, les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Considérant que, la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Considérant que, le conseil municipal de Saint-Gilles reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Considérant que, le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Considérant que, cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Considérant que, les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par Mme Carole Dubois et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Mme Sandra Bélanger, Coordonnatrice municipale de la sécurité civile, soit adopté;

QUE Mme Sandra Bélanger soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

**2019-10
259**

08.01 - Aide financière - Soutenir les actions de préparation aux sinistres en sécurité civile / Volet 3

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par M. Gérard Grondin

Et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Gilles présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 97 984.50 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 97 984.50 \$; pour un projet qui totalise un investissement global de 195 969.29 \$ en sécurité civile;

AUTORISE Mme Sandra Bélanger, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et, (sauf pour conseils d'agglomérations et MRC sans TNO)

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1er octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - VARIA

Aucun sujet

10 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2019-10
260**

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 20:06.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière